



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Annulation de garantie d'emprunt à l'école de tennis de Niort - Reprise
d'un emprunt auprès du CREDIT MUTUEL OCEAN - Centre
Municipal de Tennis de la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98262

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 1998

Finances Ressources Financières

**Annulation de garantie d'emprunt à l'école de tennis de Niort -
Reprise d'un emprunt auprès du CREDIT MUTUEL OCEAN -
Centre Municipal de Tennis de la Ville de Niort**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Vu la délibération du 4 novembre 1994 du Conseil Municipal, accordant la garantie de la Ville de NIORT pour un emprunt de 200.000 F en 9 ans et demi, au taux de 8,00 %, contracté par l'ECOLE DE TENNIS DE NIORT, en vue de financer la réalisation de 2 courts de tennis en terre battue au Centre Municipal de Tennis de la Ville de Niort, 168 rue Saint

Symphorien sur un terrain mis à disposition par la Commune,

Vu la convention de garantie du 14 novembre 1994 passée entre la Ville et l'association,

Vu le contrat de prêt n° 599 03102971 passé le 12 décembre 1994 par l'association auprès du CREDIT MUTUEL OCEAN,

Vu la demande présentée le 16 avril 1998 par l'ECOLE DE TENNIS DE NIORT, tendant à obtenir l'aménagement du mode de financement de cet équipement sportif,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- demander l'annulation de la garantie accordée à l'ECOLE DE TENNIS DE NIORT par sa délibération du 4 novembre 1994 et par la convention du 14 novembre 1994.

- décider que la Ville de NIORT se substitue, sous réserve de l'accord du prêteur, à l'ECOLE DE TENNIS DE NIORT pour rembourser l'emprunt du 12 décembre 1994 contracté par l'association.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- prêteur	:	CREDIT MUTUEL OCEAN
- numéro du contrat	:	599 03102971
- montant du prêt initial	:	200.000 F
- capital restant dû le 1er août 1998	:	143.171,93 F
- taux d'intérêt	:	8 %
- échéances mensuelles	:	2.510,26 F par mois
- durée résiduelle	:	6 ans

- autoriser M. le Maire à procéder au remboursement anticipé de l'emprunt précité;

- décider de payer l'indemnité de remboursement anticipé et d'inscrire au budget 1998 les crédits nécessaires, soit 6.000 F;

- autoriser M. le Maire à signer les avenants et conventions avec l'organisme prêteur et l'ECOLE DE TENNIS DE NIORT.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN